

## PLAN D'ACTION OPERATIONNEL TSE CREAD 2027-2034

sur la base des contributions du groupe "empreinte carbone" du CREAD et inspirés des plan d'action du LIDLE et VIPS

version revue par les référentes et la direction suite à la consultation au sein du CREAD - version mise au vote au CU du 18/06/26

	<b>1. Pour des TSE ancrées dans le projet politique du CREAD</b>	<b>2. Pour des sciences de l'éducation et de la formation impliquées</b>
<b>COURT TERME</b> (la base, déjà mise en place et à pérenniser)  Période 2026-2028	Un groupe de travail transversal TSE est constitué.	Au moins un séminaire de recherche/journée d'étude sur SEF et TSE par an.
	Des référent·es TSE sont nommé·es (au moins 1 UBO et 1 Rennes2).	L'offre de formation / journées ou semaine thématique sur les enjeux TSE organisées par les universités de tutelle sont relayées aux membres.
	Le GT TSE se réunit au moins deux fois par an.	Les enseignant·es-chercheur·es du CREAD impulsent la mise en place de parcours de formation sur l'enseignement des TSE au sein de leurs départements (ex DU MEER, DIU ORA, cours sur les enjeux des TSE).
	Un bilan GES est réalisé tous les deux ans et est communiqué en interne.	
	Une charte TSE est adoptée et son plan d'action entre en vigueur.	
<b>MOYEN TERME</b> (déjà en réflexion)  Période 2028-2030	Le groupe de travail TSE appui la direction dans ses décisions stratégiques sur les TSE.	Un séminaire de recherche permanent sur les TSE est mis en place, associé à au moins un PRT et doté d'un budget.
	La gouvernance du GT TSE se renouvelle.	Au moins deux séminaires de recherche/journée étude par an portent sur les enjeux SEF et TSE.

	Le bilan GES du CREAD est communiqué en externe (site internet, recrutement)	Les enseignant-es-chercheur-es du CREAD sont actif-ves dans le relai de l'offre de formation aux TSE aux étudiant-es en SEF (conformité nationale).
	Intégrer la dimension TSE dans les fiches de poste	Les enseignant-es-chercheur-es du CREAD sont actifs dans la mise en place de parcours de formation (UEO, TD, CM...) sur l'enseignement des TSE au sein de leurs départements (conformité nationale).
	Au moins un projet de recherche et/ou colloque organisé par le CREAD a réalisé son bilan carbone.	Incitation des membres du CREAD (doctorant-es, enseignant-es-chercheur-es, personnel...) à suivre des formations TSE
	Des moyens spécifiques sont alloués au GT TSE	Intégrer une réflexion sur l'impact environnemental dès la phase de conception de chaque projet de recherche
	Le plan d'action est révisé et actualisé.	Encourager la science ouverte, permettant la mutualisation des démarches expérimentales, données (open data) et des méthodologies
		Encourager le partage et la réutilisation des données de la recherche, dans le respect des normes éthiques et scientifiques (utilisation d'entrepôts de données comme Nakala)
		L'ensemble des membres du CREAD a reçu au moins une formation ou participé à une action de sensibilisation sur les TSE.
<b>LONG TERME</b> (l'ambition à la fin du contrat)	Le groupe de travail TSE intègre des représentants de chaque composante (chercheur-es, doctorant-es, ingénieur-es, BIATSS)	Un ou plusieurs PRT ont intégré dans leur projet politique une référence claire aux enjeux TSE.
Période 2030 - 2034	Les projets de recherche et les événements scientifiques du CREAD intègrent systématiquement un bilan carbone.	Au moins un colloque organisé par le CREAD intègre une dimension recherche sur SEF et TSE
	Le groupe TSE a fait place à un axe scientifique du laboratoire	L'ensemble des membres du CREAD a reçu au moins une formation ou participé à une action de sensibilisation sur les TSE.

	La charte TSE est intégrée au règlement intérieur du CREAD	Les enseignant-es-chercheur-es du CREAD contribuent activement à l'offre de formation sur les enjeux des TSE au sein de leurs départements.
		Des chercheur-es s'engagent dans le partage des données et la science ouverte.

3. Pour des déplacements responsables	4. Pour des achats durables	5. Pour des événements exemplaires
Privilégier le train pour tous les déplacements < 6 heures	limiter les achats aux stricts besoins.	Impulser une démarche zéro déchet lors des événements organisés.
Privilégier le covoiturage pour tous les événements gérés par le CREAD.	Dans la limite des contraintes du marché, privilégier les fournisseurs locaux et présentant des engagements éco-responsables (bio, équitable..).	Limiter la distribution de goodies et les objets en plastique et/ou à usage unique. Utiliser les eco-cups mis à disposition par la cellule TSE de l'université (si dispo).
Privilégier la visioconférence et les formats hybrides pour les courtes réunions (1/2 journée à 1 journée) ou le déplacement en train, pour limiter l'usage de la voiture personnelle.	Privilégier l'achat de produits issus de filières responsables (bio, équitable..) pour les pauses café.	Réduire autant que possible les supports de communication non réutilisables (affiches ou kakémonos à usage unique), en favorisant des alternatives durables et modulables.
Transmettre les informations relatives aux mobilités durables proposées par l'employeur (prise en charge transport en commun, réparation vélo...).	Paramétrer les imprimantes pour du recto-verso noir et blanc par défaut.	Redistribuer les surplus alimentaires aux participant-es afin de limiter le gaspillage.
		Privilégier des repas végétariens.
Si le trajet est possible en train pour une durée < 6 heures : non remboursement des autres modalités de transport (voiture, avion), sauf si covoiturage.	Impulser une démarche d'achat responsables et durables privilégiant le réemploi et la réparation avant l'achat de neuf.	Mettre en oeuvre une démarche zéro déchet lors des événements organisés
Remboursement systématique du trajet en train même si dépense supérieure à la voiture ou à l'avion. (sans effet sur le budget déplacement annuel de l'agent)	Maintenir un inventaire détaillé du matériel acquis, accessible à tous, afin de favoriser le partage et une utilisation optimale des ressources existantes.	Créer un "kit signalétique" sans date et des badges réutilisables pour stopper les réimpressions systématiques à chaque colloque

Intégrer le calcul de l'empreinte carbone du déplacement dans l'ordre de mission / demande de remboursement de frais.	Privilégier l'achat de produits rechargeables, réutilisables ou en vrac afin de limiter la quantité de déchets générés.	Exclure les objets en plastique ou à usage unique (bouteille eau, etc)..
Engager une réflexion sur l'usage de la visio en alternative aux déplacements courts, pour les événements scientifiques et jury.	Favoriser le recyclage du papier avec des bacs prévus à cet effet.	Inciter les participant·es des événements à venir avec leur vaisselle non jetable + éco-cups de l'université
Privilégier le distanciel pour des jury ou COS nécessitant la venue ponctuelle d'une personne lointaine.	Privilégier le papier recyclé 100 % post-consommation, désancré ou blanchi bénéficiant d'un écolabel	Favoriser des restaurateurs engagés dans une démarche écoresponsables
	Choisir une police et des mise en pages limitant l'usage de l'encre à l'impression.	Donner les surplus alimentaires, lorsque la chaîne du froid est respectée, aux structures locales le permettant (ex : l'Épicerie gratuite de Rennes 2).
		Privilégier des lieux de rencontre accessibles en transport en commun.
		Privilégier les repas aux RU plutôt que faire venir un traiteur (moins de déchets)
Si le trajet est possible en train pour une durée < 8 heures : non remboursement des autres modalités de transport (voiture, avion), sauf si covoiturage.	Intégrer le coût environnemental de fabrication comme critère de sélection pour toutes décisions d'achat.	Tous les événements du CREAD sont végétariens et issus de filières éco-responsables
Limiter le remboursement d'un déplacement long courrier / an / membre (non cumulable ni transférable).	Réalisation de "cahiers" à partir des feuilles de brouillons pour limiter l'achat de cahiers/blocs neufs.	Tous les événements du CREAD sont zero déchets
		Investir dans de la vaisselle réutilisable ou dans la location de vaisselle ( exemple : offrir une tasse, une gourde... floquée du CREAD)

		Choisir des lieux de rencontre accessibles en transport en commun et compatibles avec une démarche éco-responsable (repas, usage des locaux...).

## 6. Pour un usage du numérique sobre

## 7. Pour une occupation des bureaux économe

Une action d'information sur l'impact carbone (et autres impacts socio-environnementaux) de l'usage courant du numérique (dont IA) est réalisée.	Réduire la consommation d'électricité en éteignant systématiquement les écrans, les multiprises et les lumières en quittant les locaux.
Inciter à privilégier l'envoi de fichiers via les dispositifs institutionnels (file sender, ...) plutôt que commerciaux.	Encourager une gestion des déchets basée sur le tri sélectif, en valorisant les possibilités offertes par les locaux.
Inciter à privilégier l'utilisation de tous les outils numériques institutionnels.	
Dépôt des documents du laboratoire sur son intranet.	
Privilégier l'accès au réseau filaire au Wifi ou à la 3G/4G	Favoriser la baisse du chauffage en hiver, notamment pour les bureaux/salles de réunions peu utilisées.
Optimiser la gestion du parc informatique (prêt, récupération réutilisation, ...)	Favoriser le compostage des déchets organiques en s'appuyant sur les composts disponibles près des locaux (ex compost jardin partagé en face du bâtiment S pour Rennes 2).



Réduire l'envoi des mails et des fichiers attachés : privilégier le dépôt de documents dans des espaces partagés et sécurisés	S'engager dans les réflexions sur des bureaux éco-responsables avec les services des universités de tutelle.
Organiser le stockage local de sa messagerie et nettoyer sa messagerie en supprimant les vieux courriels	Réduire la luminosité de l'écran ; Eteindre l'ordinateur et l'écran pour les pauses de plus de 15 minutes.
Proposer aux membres de l'UR des formations visant à sensibiliser aux impacts environnementaux du numérique	Mutualiser les équipements énergivores (imprimantes, cafetières) pour réduire le nombre d'appareils branchés par étage.
Proposer un guide de sobriété numérique avec les bonnes pratiques (modèles frugaux, limitations des requêtes)	
Organiser un temps de réflexion sur les impacts socio-environnementaux de l'IA générative en vue d'un positionnement et encadrement de son usage	
Le nombre de mails reçus et envoyés par la direction du laboratoire se limite aux informations non disponibles sur les supports web	Mettre en oeuvre les préconisations des universités de tutelle sur l'usage éco-responsable des locaux et des ressources.
L'ensemble des membres du CREAD est formé à la sobriété numérique	
Plus aucun outil commercial, non institutionnel est utilisé par les membres du CREAD	

Mettre en place une ressourcerie informatique/numérique interne à l'unité, destinée aux non-titulaires, pour favoriser la récupération, le prêt et la réutilisation du matériel numérique.	
Connexion internet uniquement en filaire dans les bureaux.	